

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/024/2007 – ÉFAI

31 octobre 2007

Action complémentaire sur l'AU 231/07 (MDE 31/016/2007, 31 août 2007) - Peine de mort / Exécution imminente

YÉMEN

Adib Mohamed Ali al Maqtari (h)

L'exécution d'Adib Mohamed Ali al Maqtari aurait été fixée au 7 novembre.

Il a été condamné à mort en 2003 pour meurtre. Il a été débouté des appels qu'il avait formés devant la Cour d'appel de Taizz en août 2005 et la Cour suprême en 2007. En outre, le président a ratifié sa peine.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée depuis longtemps par le recours à la peine capitale au Yémen, notamment parce que ce châtime est souvent prononcé au terme de procès qui ne sont pas conformes aux normes internationales d'équité.

L'organisation reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales reconnues par la loi, mais elle est opposée de manière catégorique et en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtime le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhorte le président à empêcher l'exécution d'Adib Mohamed Ali al Maqtari ;
- priez le président de commuer la peine de mort prononcée contre cet homme, et contre toutes les personnes menacées d'une exécution imminente ;
- dites reconnaître que les autorités ont le droit de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale, qu'il s'agisse d'Adib Mohamed Ali al Maqtari ou de tout autre condamné ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de respecter les normes internationales d'équité relatives aux affaires de crimes passibles de la peine capitale, et qu'elles ont à cet égard l'obligation d'offrir aux prisonniers condamnés la possibilité de solliciter une grâce ;
- priez le président d'instaurer un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir définitivement la peine capitale.

APPELS À :

Président :

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh

President of the Republic of Yemen

Sana'a

République du Yémen

Fax : + 967 127 4147

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Président,

Procureur général :

His Excellency 'Abdullah al-Ulufi

Office of Attorney General

Sana'a

République du Yémen

Fax : + 967 137 4412

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Procureur général,

Ministre de l'Intérieur

His Excellency Dr Rashid Muhammad al-'Alimi

Ministry of Interior

Sana'a

République du Yémen

Fax : + 967 1 332 511

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Ministre,

Ministre des Droits humains :

Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al- Baan

Ministry for Human Rights

Sana'a, République du Yémen

Fax : + 967 1 444 838

Formule d'appel : Your Excellency / Madame la Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

Nom du document : MDE_31_024_2007_ext_fra.doc
Répertoire : \\Condor\archives\A archiver\Publics-Interne
Modèle : C:\Documents and Settings\Frédéric\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Yémen. Peine de mort / Exécution imminente
Sujet : Adib Mohamed Ali al Maqtari
Auteur : ÉFAI
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 01/11/2007 21:56:00
N° de révision : 6
Dernier enregistr. le : 05/11/2007 10:15:00
Dernier enregistrement par : Frédéric BÉNARD
Temps total d'édition : 1 Minute
Dernière impression sur : 05/11/2007 10:15:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 2
Nombre de mots : 479 (approx.)
Nombre de caractères : 2 657 (approx.)